

**Small files: Cambodia
1958-1961, Cyprus 1957-1960:
Small files: Cambodia 19...**

HS L 179:179



National Library
of Sweden

Dag Hammarskjöld's saml.

Cambodia

3 Feb. - 4 April 1961

Nong Kimmy (Perm. Representative of Cambodia to the U.N.)

- 6 letters to D.H.
- 1 letter from D.H.

MISSION PERMANENTE DU CAMBODGE
AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES



New-York, le 3 Février 1961

VI/mt
No. 176

*Commissaire aux affaires
étrangères
du Palais National*

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de communiquer ci-joints à Votre Excellence pour son information personnelle, des extraits d'articles de la presse thaïlandaise faisant état d'une déclaration tendancieuse du Général Thanom Kittikachern, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense de Thaïlande, selon laquelle une bataille entre les troupes laotienne et cambodgienne aurait eu lieu le 9 Janvier 1961 à quatre heures du matin sur la frontière lao-khmère.

Cette personnalité a laissé également entendre qu'un régiment cambodgien aurait traversé la frontière du Laos et que le combat engagé dans la ville frontière laotienne de Ban Kham Kard, a causé des pertes s'élevant à quatre morts et trois blessés du côté cambodgien; et un mort et trois blessés du côté laotien.

Après vérification sur place, le Gouvernement Royal est en mesure d'affirmer catégoriquement l'inexistence d'un accrochage, si petit soit-il, entre les Forces Armées cambodgiennes et les Forces Armées du Laos. C'est pourquoi mon Gouvernement a cru devoir envoyer une ferme protestation au Gouvernement Royal de Thaïlande.

Mon Gouvernement estime utile de souligner à l'attention de Votre Excellence, combien cette déclaration mal intentionnée de la part de l'une des personnalités dirigeantes de la Thaïlande et dont le but, semble-t-il, consisterait à discréditer les Forces Armées Royales Khmères et le Royaume du Cambodge à l'égard de l'opinion

Son Excellence
Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies
Nations Unies
New-York, New York.

.../...

internationale, constitue une violation délibérée des accords conclus dernièrement à New-York.

Veillez agréer Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.

Nong Kimmy
Représentant Permanent
du Cambodge

MISSION PERMANENTE DU CAMBODGE
AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

New-York, le 27 mars 1961.

VT/mt
No. 515

Monsieur le Secrétaire général,

D'ordre de mon Gouvernement et en réponse à votre lettre No. FI 311 (1) du 12 janvier 1961, adressée au Ministre des Affaires Etrangères du Cambodge, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement Royal en raison de ses difficultés budgétaires se trouve dans l'impossibilité de verser au compte Ad Hoc pour le Congo une contribution autre que celle déjà annoncée, soit un million d'anciens francs français.

Cette contribution volontaire a été portée à votre connaissance par lettre No. 3597-DC/2417/B du 16 novembre 1960 au Ministère des Affaires Etrangères cambodgien, et annoncée par la Délégation Cambodgienne devant la Cinquième Commission lors de la première partie de la Quinzième Session de l'Assemblée Générale. Le Gouvernement Royal du Cambodge tient à faire remarquer à ce propos que cette contribution volontaire a été l'une des premières à être annoncée au monde dès que l'Organisation a eu à faire face au financement de ses Forces au Congo.

Aujourd'hui que le Cambodge est à son tour assailli par un problème difficile causé par la politique discriminatoire de l'un de ses voisins, personne ne semble prêter attention au grave problème qui préoccupe actuellement tout le peuple Khmer.

C'est pour ces raisons que je me permettrai de communiquer les derniers développements de la tragédie que continuent à vivre les Khmers de Cochinchine, suite à mes lettres No. 371, 399, et 489 des 8, 10 et 22 mars 1961.

Le 18 mars 1961, quatre-vingt cinq cambodgiens de Cochinchine dont deux religieux et trois femmes sont arrivés à Phnom-Penh. D'autre part, selon des informations rapportées par d'autres réfugiés, dans l'après-midi du 20 mars 1961, des forces anti-gouvernementales vietnamiennes ont attaqué avec des grenades et des armes automatiques le village d'Amphaysvay, à Triton, causant quatre blessés et la mort de deux cambodgiens.

Son Excellence
Monsieur le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies
Nations Unies
New-York 17, New York

.../...

Ainsi, comme mes lettres successive le témoignent, au fur et à mesure que les jours passent, les crimes et exactions vont se renforçant et le nombre des réfugiés va croissant. Je renouvelle donc, une fois de plus, au nom de mon Gouvernement, ma demande d'envoi d'un Observateur de l'Organisation pour constater le sort de ces malheureux citoyens victimes de la guerre civile qui sévit au Sud-Vietnam.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

signé: Nong Kimmy
Représentant Permanent
du Cambodge

COPIE

MISSION PERMANENTE DU CAMBODGE
AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

New-York, le 8 Mars 1961.

VT/mt
No. 371

Monsieur le Secrétaire Général,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que depuis quelques jours plusieurs centaines de khmers de Cochinchine, dépourvus de toutes armes, sont venus en nombre grossissant à chaque moment dans les provinces de Takeo et de Svayrieng, laissant femmes et enfants dans leurs villages pour demander aide et protection du Gouvernement Royal dans le but de pouvoir vivre en sécurité à l'abri des multiples exactions et représailles dont ils sont victimes, tant de la part des autorités vietnamiennes que des troupes armées anti-gouvernementales.

Ces exactions et représailles consistent des deux côtés en arrestations, internements et nombreuses exécutions sommaires ainsi que la confiscation de tous les biens.

Il est à préciser que ces khmers de Cochinchine ne sont pas venus dans l'intention de se réfugier au Cambodge, mais seulement pour solliciter l'appui et l'intervention du Gouvernement Royal du Cambodge en faveur de tous les compatriotes du Sud-Vietnam qui souffrent des mêmes dangers. Ils ont déclaré que beaucoup d'entre eux viennent de très loin comme de la province de Travinh et celle de Baclieu ayant réussi, après avoir bravé des dangers, à forcer au péril de leur vie de nombreux barrages tendus contre eux par les Forces régulières et irrégulières du Sud-Vietnam.

D'importants groupes de leurs compatriotes ont été attaqués par ces forces de barrage et ont été contraints de rebrousser chemin avec probablement de nombreuses pertes.

Son Excellence
Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies
Nations Unies
New-York, New York.

.../...

Ces nouvelles exactions fournissent une fois de plus la preuve des crimes de génocide commis par le Sud-Vietnam à l'encontre de l'importante minorité khmère vivant dans ce pays.

Devant cette situation très grave qui, de l'avis de mon Gouvernement, pourrait mettre en péril la paix et la sécurité dans l'Asie du Sud-Est, mon Gouvernement m'a chargé de vous prier de bien vouloir examiner l'envoi d'urgence d'un Représentant aux fins de constater les faits signalés et les misères anciennes et récentes imposées aux khmers de Cochinchine.

Eu égard à la gravité de la situation, je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente communication aux Etats membres de l'Organisation et en particulier aux membres du Conseil de Sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Nong Kimmy
Représentant Permanent
du Cambodge

COPIE

MISSION PERMANENTE DU CAMBODGE
AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

New-York, le 10 Mars 1961.

VT/mt
No. 399

Monsieur le Secrétaire Général,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, comme suite à ma lettre No. 371 du 8 Mars 1961, que dans la nuit du 8 au 9 Mars 1961, quatre-vingts khmers de Cochinchine dont cinq religieux sont arrivés à Phnom-Penh.

Les intéressés ont déclaré que dans le courant de la matinée du 8 Mars, les Forces Armées de la République du Vietnam (FARVN) ont tiré douze coups de mortier en direction de leurs villages endommageant la Pagode d'Ampehay Svay et causant d'importants dégâts et des victimes qui se chiffrent à deux tués et cinq blessés graves dont notamment trois enfants de la Pagode.

Devant ces nouveaux actes de violence qui montrent que la situation ne fait que s'aggraver, je réitère au nom de mon Gouvernement, la demande d'envoi d'urgence d'un Représentant pour constater sur place les faits signalés.

Je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer la présente lettre à tous les Etats Membres et en particulier aux membres du Conseil de Sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) Nong Kimny
Représentant Permanent
du Cambodge

Mon Excellence
Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies
Nations Unies
New-York, New York.

New-York, le 27 Mars 1961.

VT/mt
No. 515

Monsieur le Secrétaire Général,

D'ordre de mon Gouvernement et en réponse à votre lettre No.FI 311 (1) du 12 Janvier 1961, adressée au Ministre des Affaires Etrangères du Cambodge, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement Royal en raison de ses difficultés budgétaires se trouve dans l'impossibilité de verser au compte Ad Hoc pour le Congo une contribution autre que celle déjà annoncée, soit un million d'anciens francs français.

Cette contribution volontaire a été portée à votre connaissance par lettre No.3597-DC/2417/B du 16 Novembre 1960 du Ministère des Affaires Etrangères cambodgien, et annoncée par la Délégation Cambodgienne devant la Cinquième Commission lors de la première partie de la Quinzième Session de l'Assemblée Générale. Le Gouvernement Royal du Cambodge tient à faire remarquer à ce propos que cette contribution volontaire a été l'une des premières à être annoncée au monde dès que l'Organisation a eu à faire face au financement de ses Forces au Congo.

Aujourd'hui que le Cambodge est à son tour assailli par un problème difficile causé par la politique discriminatoire de l'un de ses voisins, personne ne semble prêter attention au grave problème qui préoccupe actuellement tout le peuple Khmer.

C'est pour ces raisons que je ne permettrais de communiquer les derniers développements de la tragédie que continuent à vivre les Khmers de Cochinchine, suite à mes lettres No. 371, 399 et 407 des 8, 10 et 22 Mars 1961.

Le 18 Mars 1961, quatre-vingt cinq cambodgiens de Cochinchine dont deux religieux et trois femmes sont

on Excellence
Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies
Nations Unies
New-York 17, New York

.../...

arrivés à Phnom-Penh. D'autre part, selon des informations rapportées par d'autres réfugiés, dans l'après-midi du 20 Mars 1961, des forces anti-gouvernementales vietnamiennes ont attaqué avec des grenades et des armes automatiques le village d'Ampeaysvay, à Triton, causant quatre blessés et la mort de deux cambodgiens.

Ainsi, comme mes lettres successives le témoignent, au fur et à mesure que les jours passent, les crimes et exactions vont se renforçant et le nombre des réfugiés va croissant. Je renouvelle donc, une fois de plus, au nom de mon Gouvernement, ma demande d'envoi d'un Observateur de l'Organisation pour constater le sort de ces malheureux citoyens victimes de la guerre civile qui sévit au Sud-Vietnam.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.

Nong Kimny
Représentant Permanent
du Cambodge

Le Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Cambodge présente ses compliments à l'Ambassade Royale de Thaïlande et a l'honneur de lui faire connaître qu'il a été fort surpris et étonné devant la déclaration du Général Thanom Kittikachorn, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense de Thaïlande, publiée dans le Bangkok Post du 12 Janvier 1961, déclaration selon laquelle une bataille entre les troupes laotienne et cambodgienne aurait eu lieu le 9 Janvier 1961, à 4 heures du matin sur la frontière lao-khmère. Cette personnalité a laissé entendre qu'un régiment cambodgien aurait traversé la frontière du Laos et que le combat engagé dans la ville frontrière laotienne de Ban Kam Kerd, a causé des pertes de quatre morts et trois blessés du côté cambodgien et d'un mort et trois blessés du côté laotien.

L'Etat-Major des F.A.R.K., après vérifications sur place, affirme catégoriquement l'inexistence d'un accrochage, si petit soit-il, entre les Forces Armées cambodgiennes et les Forces Armées du Laos.

Le Ministère est en droit de protester énergiquement contre cette déclaration tendancieuse émanant d'une haute personnalité officielle de la Thaïlande dont le but, semble-t-il, consisterait

.../...

à discréditer les Forces Armées Royales Khmères et le Royaume du Cambodge à l'égard de l'opinion internationale.

Le Ministère des Affaires Etrangères du Gouvernement Royal du Cambodge saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade Royale de Thaïlande l'assurance de sa haute considération./.

PHNOM-PENH, le 17 Janvier 1961.

Paraphé: TEP PHAN

AMBASSADE ROYALE DE THAÏLANDE AU CAMBODGE

- PHNOM-PENH -

Copie à:

- Secpayuvareach
- H.C.T.
- Préconseil
- Mindéfense
- Ambakhmer Bangkok

MISSION PERMANENTE DU CAMBODGE
AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

VI/mt
No. 557

New-York, le 3 Avril 1961.

Monsieur le Secrétaire Général,

Par votre lettre du 31 Mars 1961, vous avez bien voulu m'envoyer pour considération copie d'un télégramme que vous m'adressé l'Observateur Permanent de la République du Vietnam.

Comme ce télégramme contient certaines affirmations qui ne semblent pas correspondre avec la vérité, j'ai consulté mon Gouvernement et je suis en état de rétablir les faits rapportés par l'Observateur Permanent de la République du Vietnam de la manière suivante :

1 - A l'occasion de l'entrevue à Siemreap entre le Ministre des Affaires Etrangères du Cambodge, M. Nhiek Tiouloung, et le Vice-Président Nguyen Ngoc Tho, le Ministre cambodgien a réaffirmé que les Khmers de Cochinchine ont été victimes des exactions tant de la part des autorités légales que des Vietcong. Le Vice-Président vietnamien a soutenu que seuls les Vietcong ont commis ces exactions, mais ni le Ministre cambodgien, ni le Gouvernement Royal n'ont été convaincus que seuls les Vietcong ont été l'unique cause de l'exode des Khmers de Cochinchine.

2 - Le Vice-Président Nguyen Ngoc Tho a donné l'assurance que les Khmers de Cochinchine pourront rentrer dans leurs villages sans crainte des représailles de la part des autorités légales et que celles-ci sont en train d'organiser un système de défense de la population dans la région de Triton en faisant des blocs de sécurité appuyés par l'armée.

A la suite de ces assurances, le Représentant du Cambodge au Sud-Vietnam et le Représentant du Sud-Vietnam au Cambodge se sont rendus à Phnom Den (village où se trouve le plus grand nombre de réfugiés) pour étudier les mesures de rapatriement de ceux qui veulent rentrer au Sud-Vietnam. Mais le programme d'exécution de ce rapatriement n'est pas encore arrêté et il est impossible au Gouvernement Royal d'en préjuger l'efficacité.

Son Excellence
Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies
Nations Unies
New-York 17, New York

.../...

Quant aux réfugiés des provinces de Kompong-Cham et de Svay-Rieng, ils ont déclaré qu'ils n'ont pas confiance dans les assurances données par les autorités vietnamiennes et n'acceptent pas encore de rentrer. Dans ces conditions, il ne semble pas possible de dire que l'accord sur le retour de ces réfugiés est définitivement arrangé.

3 - Contrairement à ce qu'a affirmé l'Observateur Permanent de la République du Vietnam, j'étais au courant de la réunion de Siemreap. D'ailleurs la demande que j'avais adressée à Votre Excellence pour l'envoi d'un représentant remonte à une date antérieure à la rencontre de Siemreap et même après cette entrevue, mon Gouvernement maintient sa proposition.

4 - En disant que l'envoi d'un représentant de Votre Excellence n'est pas nécessaire, l'Observateur Permanent de la République du Vietnam se base sur les résultats de l'entrevue de Siemreap. Or, de l'avis de mon Gouvernement cette entrevue n'a pas apporté une solution définitive au problème.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.

Nong Kinny

Nong Kinny
Représentant Permanent
du Cambodge

MISSION PERMANENTE DU CAMBODGE
AUXILIER DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

TV/hb
NO/558

New-York, le 4 Avril 1961

Monsieur le Secrétaire Général,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer à nouveau votre attention sur le sort des réfugiés Khmers de Cochinchine dont le nombre a déjà dépassé 1500 personnes.

Cet afflux croissant de réfugiés cambodgiens vivant au Sud-Vietnam, crée une situation des plus préoccupantes pour le Gouvernement Royal qui a déjà eu à faire face aux réfugiés vietnamiens et laotiens venus nombreux au Cambodge vers la fin de l'année dernière par suite des événements politiques qui se sont produits dans les pays voisins.

A cet égard, je me permettrais de me référer au rapport de M. Gilbert Jaeger, Représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui s'est rendu récemment au Cambodge pour examiner sur place la situation des réfugiés vietnamiens et laotiens. Ce rapport NO/HCR/RS/22, en date du 22 Mars 1961, fait état qu' "au cours de leurs entretiens avec le Représentant du Haut-Commissaire, des membres du Gouvernement Royal du Cambodge ont évoqué la possibilité de l'arrivée de nouveaux réfugiés de pays voisins".

"Ceci - ajoute le rapport - poserait de réels problèmes surtout si, à la suite d'événements imprévus, un nombre important de réfugiés se présentait aux frontières cambodgiennes. Le Représentant du Haut-Commissaire a souligné l'intérêt qu'il y aurait pour le Haut-Commissariat d'être informé sans délai d'une telle arrivée importante de réfugiés".

Enfin, le rapport conclut qu'en raison de la situation générale de la région, "il paraît opportun de maintenir le contact entre le Gouvernement Royal du Cambodge et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés".

Son Excellence
Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation des Nations Unies
Nations Unies
New York 17, New York

C'est dans cet esprit et compte tenu des difficultés financières du Royaume, que le Gouvernement Royal se voit dans l'obligation de saisir à nouveau l'Organisation des Nations Unies et lui demander l'assistance nécessaire, sous forme d'aides matérielles, pour subvenir aux besoins de cet afflux supplémentaire de réfugiés cambodgiens originaires de l'ancienne Cochinchine, victimes de l'insécurité qui sévit au Sud-Vietnam.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Nong Kimmy

Nong Kimmy
Représentant permanent
du Cambodge



le 31 mars 1961

Mon cher Ambassadeur,

A mon regret j'ai trouvé impossible de vous voir mercredi passé. Quand je vous ai cherché hier, vous étiez déjà parti pour Washington.

.....

A fin de préparer l'entretien que j'espère avoir avec vous à votre retour de Washington à New York, je vous envoie ci inclus un extrait de mon rapport à l'Assemblée générale pour l'année 1958-1959, (A/4132/ Add.1), ainsi qu'une copie d'un télégramme reçu l'autre jour du Représentant de la République de Vietnam.

Comme vous le verrez, ces deux documents demandent notre considération jointe avant qu'une conclusion ne soit possible en ce qui concerne la proposition de votre Gouvernement.

Agrées, mon cher Ambassadeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rag Hammarström

Son Excellence
M. Song Kieny,
Embassy of Cambodia,
4900 16th Street, N.W.,
Zone 11,
Washington, D.C.



Il convient de noter que, dans certains cas récents de différends internationaux ou autres difficultés concernant des Etats Membres, le Secrétaire général a envoyé des représentants personnels avec mission d'aider les gouvernements dans leurs efforts. Ces initiatives peuvent être considérées comme une nouvelle extension des fonctions de "bons offices" dont le Secrétaire général est maintenant fréquemment chargé. Ces mesures ont été prises avec l'assentiment ou à la demande des gouvernements intéressés, mais sans décision formelle d'autres organes de l'ONU. Ces initiatives du Secrétaire général relèvent des attributions de sa charge et, à mon avis, sont, à d'autres égards aussi, strictement conformes à la Charte, lorsqu'elles servent à l'accomplissement des fins de cet instrument. Il va de soi que les membres de l'organe intéressé de l'ONU ont été informés de ce que le Secrétaire général envisageait de faire et ont eu la possibilité de faire connaître leur avis. Ces cas non plus ne doivent pas être considérés comme des précédents, du fait notamment que les organes compétents conservent toujours la faculté de demander à se prononcer officiellement sur de telles initiatives avant que le Secrétaire général ne les prenne. Mais, là aussi, ce qui a été tenté peut utilement servir de point de départ pour l'élaboration ultérieure de pratiques durables arrêtées d'un commun accord.